

## MINISTÈRE D'ÉTAT DU BADE-WURTEMBERG

Florian Hassler  
Secrétaire d'État

Monsieur Josef Frey  
Membre du Landtag  
du Bade-Wurtemberg  
Haus des Landtags  
Konrad-Adenauer-Str. 3  
70173 Stuttgart

*pour information :*

Madame Muhterem Aras  
Présidente du Landtag  
du Bade-Wurtemberg  
Haus des Landtags  
Konrad-Adenauer-Str. 3  
70173 Stuttgart

Le 19 avril 2023

### **Résolutions du Conseil Rhénan du 05.12.2022**

Monsieur le député,

Vous nous avez fait parvenir les résolutions du Conseil Rhénan du 5 décembre 2022 et je vous en remercie, en mon nom comme en celui du Ministre-Président, M. Winfried Kretschmann. Après avoir pris l'avis des ministères compétents, je puis prendre volontiers position au nom du gouvernement du Land de la façon suivante :

## **1. Renforcer le marché transfrontalier du travail dans le Rhin supérieur par des solutions globales pour le travail mobile et le télétravail**

Le gouvernement du Land salue cette résolution du Conseil Rhénan visant à renforcer le marché transfrontalier de l'emploi dans la région du Rhin supérieur au moyen de solutions globales pour le travail mobile et le télétravail. La résolution présentée fait référence à la complexité des questions juridiques que pose le travail mobile dans les régions frontalières de l'Europe. Cela concerne également les rapports avec la Suisse en tant que pays non-membre de l'UE.

La réglementation européenne sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (règlement (CE) n° 883/2004, lu conjointement avec le règlement (CE) n° 987/2009), définit un cadre étroit pour le travail mobile transfrontalier. À partir d'une proportion de 25% de travail mobile réalisé dans l'État de résidence avec un contrat de travail dans un autre État-membre (siège de l'entreprise), le droit applicable en matière d'assurance sociale change lui aussi et c'est celui du pays de résidence qui s'applique. Dans la pratique et dans les cas de plein emploi, cela limite le travail mobile à un jour ouvré par semaine si l'on veut éviter d'avoir à assumer une charge bureaucratique considérable. Les accords bilatéraux en vigueur destinés à prévenir la double imposition fiscale règlent la question de savoir auquel des deux États revient le droit d'imposition de la fiscalité sur les salaires. Mais cela aussi peut changer en cas de travail mobile répété dans l'État de résidence, voire faire l'objet d'un partage.

Considéré sous l'angle du droit du travail, il convient de vérifier quelles sont les normes du Code du travail d'application contraignante sur le lieu de travail en question au regard de l'art. 8 paragraphe 1 du règlement RE (CE) n° 593/2008 ("Règlement Rome I"). Le lieu de travail est en règle générale le lieu où s'effectue la majeure partie du travail (mesurée en temps), ce qui peut justement aussi être le cas du pays de résidence (et donc pas l'État de siège de l'entreprise). En outre, il est possible dans cette configuration qu'en cas de différends juridiques, les tribunaux du lieu de résidence aient la compétence.

Il s'ensuit ainsi, dans la pratique, une inégalité de traitement parmi les employés, ce qui fait qu'au bout du compte, on ne peut hélas que conseiller aux entreprises, étant donné la situation juridique, de ne proposer du travail mobile de façon conséquente qu'à ceux de leurs employés qui ont bien leur lieu de résidence dans l'État de siège de l'entreprise. Cela conduit à une perte d'attractivité des marchés transfrontaliers de travail. Cette évolution est encore accrue par le manque de travailleurs qualifiés et de main-d'œuvre en général que l'on peut observer partout.

Le gouvernement du Land déplore qu'à l'heure actuelle dans les faits, le travail mobile en région frontalière se voit donc à ce point restreint. Les questions juridiques évoquées tombent sous la compétence des États nationaux ou de l'Union Européenne. Au vu de cette situation, le bureau de la Conférence du Rhin supérieur (CRS), lors de sa réunion du 20 mai 2022 à Rheinfelden (Argovie), a mis en place un groupe de travail ad hoc dénommé "Travail mobile en région frontalière". Le ministère de l'Économie, du Travail et du Tourisme du Bade-Wurtemberg assure, pour la partie allemande, la coprésidence de ce groupe de travail. Lors de sa réunion du 28 juin 2022, ce groupe de travail a discuté des pistes d'action au niveau régional dans ce domaine thématique.

Fin mars 2023, le groupe de travail a publié une brochure d'information numérique bilingue dans le but de sensibiliser le public aux conditions juridiques générales prévalant en matière de fiscalité, d'assurance sociale et de droit du travail pour le travail mobile dans les régions frontalières. Mais dans les cas individuels, seuls les cabinets d'avocats spécialisés et les services du personnel de grandes entreprises seront en mesure de fournir une information juridique complète et fiable.

La réunion de la Conférence gouvernementale franco-germano-suisse pour la promotion de la coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur du 9 décembre 2022 à Bâle aura été une bonne occasion de discuter de cette situation juridique complexe avec les représentants du niveau étatique de ces nations. Or, les gouvernements nationaux ont assuré — sans déroger au principe de subsidiarité — qu'ils prêteront assistance dans l'interprétation des textes juridiques. Dans ce contexte, on ne peut que se féliciter de ce que des efforts soient manifestement entrepris au sein de la commission administrative européenne coordonnant les systèmes de sécurité sociale afin de créer un cadre uniformisé pour l'élaboration d'un accord permettant de déroger à la règle des 25% évoquée ci-dessus.

En ce qui concerne le "Mécanisme européen transfrontalier", on peut constater que celui-ci avait été proposé en 2018 par la Commission Européenne et aurait permis l'application du droit de l'État voisin pour des projets transfrontaliers définis (comme par ex. d'infrastructure). Le gouvernement fédéral et le Conseil fédéral avaient soutenu cette proposition dans son principe en dépit de quelques doutes quant à la sécurité juridique et à la souveraineté. Au niveau européen, il règne cependant partiellement des réserves importantes contre cette proposition, en particulier au regard du respect du principe de subsidiarité, de sorte que le dossier est laissé de côté pour le moment.

## **2. Créer des bases juridiques pour les interventions transfrontalières des services d'urgence dans la région des Trois Frontières**

Le gouvernement du Land approuve l'objectif d'établir nécessairement la coopération transfrontalière des services d'urgence sur une base juridique sûre. Par la convention sur la coopération transfrontalière des services d'urgence (signée le 3 décembre 2021 à l'occasion de la session plénière de la Conférence du Rhin supérieure), le cadre d'action pour maîtriser des situations d'intervention requérant un soutien transfrontalier, qui existait déjà sur la base de la convention précédente du 1er mars 2009, a pu être amélioré. Cela vaut de manière analogue pour l'accord franco-allemand, signé également le 3 décembre 2021, intitulé "Convention relative à l'assistance quotidienne fournie par les sapeurs-pompiers en zone frontalière" et offrant à l'avenir un cadre juridique sûr pour les interventions à bas seuil des sapeurs-pompiers.

Le gouvernement du Land voit d'un œil favorable des accords trinationaux comparables avec les cantons suisses et la Région française Grand Est. Ceux-ci pourraient contribuer à améliorer la sécurité en matière d'action. Du point de vue du gouvernement du Land, il serait utile que l'on puisse d'abord conclure, de manière analogue aux accords bilatéraux avec la partie française, une convention au niveau fédéral avec les pays voisins (Convention-cadre franco-allemande du 22 juillet 2005 sur la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé et convention administrative du 9 mars 2006 entre le ministère fédéral de la santé de la République Fédérale d'Allemagne et le ministre de la santé et de la solidarité de la République française, portant sur les modalités d'application de l'accord-cadre du 22 juillet 2005 sur la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé).

En outre, afin de parvenir à la sécurité juridique maximale souhaitée en cas de prescription de produits anesthésiques et pour les questions de responsabilité qui y sont liées, des modifications devraient être introduites dans d'autres législations de la République Fédérale d'Allemagne, en particulier dans la loi sur les substances anesthésiques (BtMG).

### **3. Aménagement de liaisons transfrontalières dans la région franco-germano-suisse du Rhin supérieur**

Le gouvernement du Land s'engage tout le long de la région du Rhin supérieur en faveur de l'aménagement d'infrastructures de transport en participant également sur le plan financier à certains projets transfrontaliers. La région trinationale du Rhin supérieur ne pourra entrer dans un futur durable que si son développement inclut une infrastructure de transport fonctionnant de manière transfrontalière. Par conséquent, le gouvernement ne peut qu'approuver le Conseil Rhénan et souligner que la Stratégie 2030 de la Région Métropolitaine Transfrontalière (RMT) représente un des documents directeurs à cet effet. De plus, en 2021, le groupe de travail (GT) Politique des Transports de la CRS a complété la Stratégie 2030 de la RMT en la dotant d'un schéma directeur de politique des transports.

Le gouvernement du Land prend note de tous les sous-points cités de la résolution. Les résolutions du Conseil Rhénan donnent d'importantes impulsions à la concertation transfrontalière entre les autorités. C'est pourquoi le gouvernement du Land salue l'engagement du Conseil Rhénan en faveur de l'amélioration des systèmes de transport et de l'activité transfrontalière de mise en réseau.

Ainsi, dans le secteur du transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs, une amélioration substantielle de l'offre est sur le point de voir le jour à moyen-terme grâce à un appel d'offres portant sur sept liaisons directes transfrontalières (en partie nouvelles) au sein du réseau franco-allemand de transport de voyageurs. Le Land s'emploie en fonction de ses ressources pour que les améliorations de l'offre puissent être rapidement mises en œuvre et que les nouveaux trains à usage transfrontalier qui ont été commandés à cet effet soient bientôt en circulation.

Les services respectifs au sein du gouvernement du Land ont pris note de la liste de projets annexée à la résolution. La plupart des projets cités ayant un rapport avec le territoire du Bade-Wurtemberg leur sont connus. La compétence primaire du Land ne s'étend pas sur tous. Dans le secteur des transports ferroviaires, certains projets concernent les liaisons de grande distance et se situent, de ce fait, dans le champ de compétence de la Confédération (*Bund*). Le Land se trouve en concertation avec tous les niveaux de l'administration, depuis le niveau de la Confédération jusqu'au niveau communal. En ce qui concerne les projets d'aménagement d'infrastructures ferroviaires cités dans cette liste, il faut constater que pour certains d'entre eux, les études ont été accélérées ces dernières années. Il convient de citer, en particulier, le projet Fribourg-Colmar, mais aussi le projet de liaison ferroviaire du haut Rhin (*Hochrheinbahn*) et celui de la vallée de la Wiese (*Wiesentalbahn*).

Toutefois, le point décisif, tant pour la décision d'aménagement d'infrastructures ferroviaires que pour celle de commander des prestations de services ferroviaires régionaux de passagers, reste l'allocation de ressources financières suffisantes par la Confédération, notamment à travers la loi fédérale de financement des transports communaux (*Bundes-GVFG*) ainsi que par le biais de fonds à la régionalisation. Par ailleurs, il conviendrait de s'assurer, dans la mesure du possible, de pouvoir recourir à des financements de l'Union Européenne, ce qui, dans certains cas, présuppose que la Confédération notifie ces projets également à l'Union européenne. Étant donné les ressources limitées dédiées au financement de projets ferroviaires et de prestations de service ferroviaires de voyageurs, il faudrait envisager, le cas échéant, lors de la définition des priorités, de se concentrer encore plus sur les projets ayant fort impact sur le transport des passagers et/ou celui du fret.

Dans le secteur des transports routiers, la coopération transfrontalière a permis de faire de nombreux progrès au cours des dernières années. À titre d'exemple, dans les transports publics routiers, des lignes de bus transfrontalières peuvent contribuer au report modal. Pour la mise en place de nouvelles lignes de bus, les communes au titre de leur autonomie locale en vertu de la Loi fondamentale et selon la loi du Land sur les transports publics de proximité, les cercles urbains (*Stadtkreise*) et ruraux (*Landkreise*) ont la compétence propre. Au moyen du programme de financement des lignes de bus Regio, le gouvernement du Land soutient déjà depuis 2015 les pouvoirs locaux pour ce qui est de raccorder les villes moyennes et les bourgades comme aussi de combler les lacunes géographiques des réseaux de transports publics, sachant que le financement de lignes transfrontalières est également possible en principe.

Dans le domaine du transport cycliste, le Land s'engage activement pour la densification du réseau cyclable du Bade-Wurtemberg et salue les initiatives en faveur de projets d'infrastructures cyclistes transfrontalières. La majeure partie des projets cités relève de la compétence des communes. Or, ces projets disposent en principe déjà d'importantes possibilités de financement dans le cadre de la loi du Land sur les financements des transports communaux (LGVFG).

Le gouvernement du Land poursuit des objectifs ambitieux au sens de la transition des transports afin que le secteur des transports puisse fournir la contribution exigée afin de faire baisser les émissions nocives au climat. Dans le cadre de la stratégie 2030 des transports, il poursuit l'objectif de doubler la part de transports publics d'ici 2030. Ce faisant, la transition des transports ne devrait pas s'arrêter aux frontières nationales, raison pour laquelle le Land s'emploie également dans la coopération transfrontalière en faveur du développement de moyens de transports peu polluants. Les transports publics — que ce soit par la route ou par le rail — se voient attribuer un rôle décisif à cet égard.

Au niveau de la coopération transfrontalière dans le bassin du Rhin supérieur, de nombreux projets ont pu être mis sur pied et déjà réalisés en partie au cours des dernières années. Le Land entretient des échanges constants avec les services compétents homologues du côté français et suisse, tant dans le cadre de du GT Politique des transports de la Conférence du Rhin supérieur que dans le cadre de partenariats concrets de projets le long du Rhin supérieur.

#### **4. Promouvoir le bilinguisme dans la région du Rhin supérieur**

Le gouvernement du Land attribue une haute importance à l'apprentissage de la langue étrangère française. Le bilinguisme requis, notamment par le biais de l'enseignement d'autres matières, va bien au-delà et fait l'objet d'une promotion adéquate par le Land. On constate cependant que la demande pour l'allemand est en diminution en France, de même qu'en Allemagne la demande pour le français chez les élèves n'augmente plus, mais tend plutôt à stagner, voire à baisser.

Le système éducatif du Bade-Wurtemberg promeut et permet l'apprentissage de la langue française à tous les niveaux de scolarisation, de la maternelle jusqu'à l'université en passant par l'enseignement général et professionnel. La place élevée dont jouit la langue française dans le système éducatif du Bade-Wurtemberg est aussi le résultat d'étroites relations franco-allemandes et, tout particulièrement, de la coopération transfrontalière le long du Rhin supérieur. Apprendre la langue de l'autre est bien plus qu'acquérir une compétence linguistique supplémentaire. C'est aussi la garantie de pouvoir se comprendre et s'entendre à l'avenir, afin de forger ensemble le futur de l'Europe. En outre, le maillage politique, économique et sociétal serré entre les deux pays, surtout dans cet espace de vie commune et d'échanges économiques qu'est le Rhin supérieur, offre à ceux qui apprennent le français de nombreuses opportunités supplémentaires : en Allemagne, en France, en Europe et dans le monde. Porter dans nos pays une attention particulière au développement de la langue du partenaire est, par conséquent, chose logique et d'une importance non diminuée.

## **5. Faire avancer le développement durable dans la région du Rhin supérieur de manière trinationale**

Le gouvernement du Land partage sur le principe les déclarations contenues dans les résolutions sur le thème "Faire avancer le développement durable dans la région du Rhin supérieur de manière trinationale en ce qui concerne la promotion d'un développement durable, les potentiels existants et une façon concertée de procéder selon le souhait de tous les intéressés.

Dans le cadre de la mise en œuvre des critères de développement durable de l'ONU, la Conférence du Rhin supérieur s'appuie, par exemple dans le domaine de la transition écologique, sur la coopération transfrontalière dont les preuves ne sont plus à faire, au sein du réseau franco-germano-suisse des acteurs du climat et de l'énergie, l'association TRION-climate. Cette association rassemble entretemps une centaine de membres allant des fournisseurs d'énergie aux communes en passant par les collectivités territoriales ; du point de vue du gouvernement du Land, elle réalise une contribution indispensable à la transition énergétique dans le bassin du Rhin supérieur. La structure faitière et stratégique en est la Stratégie 2030 de la Région Métropolitaine Trinationale (RMT). Son noyau et objectif transversal principal est l'élaboration de la prochaine édition de la Stratégie climat-énergie du Rhin supérieur. En l'année 2022, TRION a organisé le 7<sup>e</sup> congrès trinational climat-énergie de la CRS.

Il s'y est formé un consensus sur le fait que l'élaboration de la prochaine édition de la Stratégie climat-énergie devrait se faire sous la forme d'une concrétisation par la définition de thèmes principaux et de projets concrets.

En décembre 2022, il a été décidé en assemblée plénière du Conseil Rhénan que les grands thèmes et les projets seraient élaborés en commun dans la RTM et devraient déboucher sur une déclaration signée par des représentants du monde politique, économique, scientifique et de la société civile. C'est sur cette base que des projets communs devront être élaborés et réalisés au cours des prochaines années. TRION a été chargé de soutenir par son réseau et son savoir d'expert ce processus à partir de l'élaboration des grands thèmes jusqu'à la mise en œuvre des projets, en passant par la génération de ces derniers. Afin de permettre cela, il est très important que le financement de base de cette association d'intérêt public soit assuré à long-terme.

Pour l'année 2023, l'association TRION a été placée sous le faite de la Conférence du Rhin supérieur et chargée de l'organisation du 8<sup>e</sup> congrès trinational sur le climat sur le thème de la géothermie profonde ainsi que du 9<sup>e</sup> congrès trinational sur le thème de l'hydrogène. Là aussi, de fortes impulsions devraient en découler pour des projets transfrontaliers.

Le gouvernement du Land salue en outre le fait que, dans le cadre du programme européen de financement Interreg VI Rhin supérieur, une priorité ait désormais été créée en guise d'adaptation au changement climatique, à la transition énergétique et à la transition écologique dans le Rhin supérieur, de sorte que des projets transfrontaliers pourront être encore mieux financés dans ce domaine à l'avenir. Cet axe thématique a été doté de 32,8 M d'euros sur un volume total de 125 M d'euros pour la période de financement 2021 - 2027.

Déjà au cours de la période de financement précédente (2014 - 2020), plus de 40 projets avaient été financés dans le cadre d'Interreg V Rhin supérieur ; ils avaient contribué au développement durable de l'espace du Rhin supérieur. À titre d'exemple, la récupération de chaleur des aciéries Badische Stahlwerke de Kehl par Strasbourg ou la création du Cluster Rhin supérieur pour la recherche en durabilité dans lequel des établissements d'enseignement supérieur coopèrent étroitement sur la question du développement durable. Le cluster a également contribué à l'étude de faisabilité "Région d'innovation Fessenheim" au financement de laquelle ont contribué, côté allemand, la Confédération et le Land.

Le but de cette étude résidait dans le développement de projets pilotes pour le territoire autour de Fessenheim afin de créer une région transfrontalière modèle européenne pour la transition énergétique après l'arrêt de l'ancienne centrale nucléaire.

De l'avis du gouvernement du Land, un défi majeur pour le bassin du Rhin supérieur consiste à rassembler les différents aspects de développement durable comme les lignes directrices, les projets transfrontaliers ou encore une orientation sociétale commune, un esprit commun en faveur du développement durable ("common spirit"). Les initiatives du Land énumérées en guise d'exemples dans ce qui suit sont destinées à montrer que le Bade-Wurtemberg pourrait assister par des exemples de best practice, contribuant ainsi au succès d'un congrès trinational à orientation pratique sur le développement durable.

Afin de favoriser la mise en réseau et les échanges, le Land a mis en œuvre l'une des quatre stratégies "Antennes régionales de stratégie développement durable" (RENN) des autorités fédérales. Ainsi cette antenne RENN.sud, hébergée par l'Agence de l'environnement, des mesures et de la protection de la nature du Land de Bade-Wurtemberg (LUBW) offre, par le biais de manifestations et d'activités, un forum de soutien pour les sujets en rapport avec le développement durable comme l'alimentation, la consommation, l'habillement, la mobilité, les loisirs, le tourisme, l'habitat, la consommation d'énergie ou les réparations. En outre, par des initiatives communes, de l'assistance et des moyens financiers, le Land soutient également l'économie dans sa transformation en une économie durable et climatiquement neutre. Ainsi, des entreprises, après avoir adhéré à l'alliance sur le climat et s'être engagées à respecter les objectifs climatiques, peuvent-elles bénéficier de conseils et de financements. Pour atteindre les objectifs climatiques fixés, le Land a mis en place le programme de développement KLIMAFit à l'intention des entreprises. Dans des groupes de travail communs comme dans des consultations individuelles, on établit avec les organisations membres des bilans énergétiques sur les gaz à effet de serre puis des mesures correspondantes pour réduire les gaz à effet de serre sont définies. Afin qu'elles atteignent leurs objectifs communaux concrets en matière de développement durable, le Land soutient des communes, par ex. dans l'introduction d'instruments de développement durable (comme les rapports sur le développement durable ou les vérifications de durabilité) ainsi qu'au niveau de la participation des citoyens à des projets de développement durable envisagés dans le cadre de programme de financement.

## **6. Pour une coopération franco-allemande au niveau national axée sur les solutions et les compromis**

L'amitié franco-allemande doublée d'une coopération étroite constitue le fondement indispensable d'une Union Européenne forte ; elle reste encore de nos jours un des piliers principaux de l'unification et de l'intégration européenne. C'est pourquoi, pour le gouvernement du Land, la coopération transfrontalière constitue l'un des grands axes de son engagement politique européen. De même, des sujets essentiels et des projets de coopération transfrontalière ont été stipulés de manière explicite dans le traité de coalition.

Il existe depuis des décennies dans quasiment tous les domaines de la vie des coopérations forgées par le temps entre le Bade-Wurtemberg et la France, comme aussi d'intenses imbrications économiques, scientifiques, culturelles et sociétales. Le gouvernement du Land travaille sans relâche à approfondir les relations et les nombreuses coopérations avec ses partenaires français et à poursuivre des projets communs. Dans ce contexte, le concept de partenariat Bade-Wurtemberg - France a inauguré une stratégie interministérielle à long-terme. Afin de faire avancer la coopération dans les prochaines années, des objectifs et des mesures ont été définis en dix champs d'action allant des transports à l'environnement en passant par les sciences et l'économie, sans oublier les langues et les cultures.

Parallèlement à d'étroits contacts avec la région voisine Grand Est, lesquels se sont avérés d'une importance exceptionnelle au moment de la pandémie de covid-19, le gouvernement du Land entretient aussi, depuis 1986, une coopération intensive avec un autre partenaire, la région Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier dans le Réseau des quatre moteurs pour l'Europe.

Le gouvernement du Land note également qu'entre la France et l'Allemagne, tant au niveau national que régional, il n'a finalement pas été possible de parvenir à s'entendre sur quelques questions essentielles. C'est la raison pour laquelle il s'emploie activement à la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle qui renforce justement la coopération transfrontalière en incluant les gouvernements nationaux.

À cet effet, le Comité de coopération transfrontalière (CCT) créé en 2019 est un instrument central dont les recommandations doivent s'adresser en principe au Conseil ministériel franco-allemand. Il est important pour le Land que le CCT vienne compléter de manière judicieuse et efficace les organes déjà existants de la coopération transfrontalière dans le bassin du Rhin supérieur.

Une attention particulière devrait être accordée en cela à l'interaction entre la commission intergouvernementale franco-germano-suisse en tant que centre de coordination entre les trois gouvernements nationaux et le CCT en tant qu'organe franco-allemand.

Veillez agréer, Monsieur le député, l'expression de ma considération la meilleure,

(signé)

Florian Hassler

